YERRES

*Service Culturel*
*N° tél. : 01.69.48.93.93*
*N/Réf. : NDA/GP/EN*

**DECISION N° 2001/46**

**OBJET** : Convention de prestations de service en matière cinématographique – conclue avec la Société KART'OON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres dans le cadre de l'activité cinématographique de la salle de spectacles située 2, rue Marc Sangnier, à Yerres, sollicite le concours de la société KART'OON,

**DECIDE**

DE signer une convention concernant les services cinématographiques suivants : programmation et réservation de films ; gestion des programmes ; régisseur général ; remplacement du projectionniste/caissier et de l'agent d'accueil/caissier ; fourniture des supports de communication, avec la Société KART'OON, 105, rue Paul Doumer – 91330 YERRES, représentée par Monsieur BOLLE, son gérant, pour un montant ne pouvant excéder 300.000 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 3141, nature 611.

Fait à Yerres, le 15 février 2001.

REÇU LE
22 FEV. 2001
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE